

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 mai 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 mai 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 53 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS – BRAIN Bruno (suppléant) - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - GIELLY Patricia (suppléante) - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Martine BERGER-SABATIER - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON

Etaient absents ou excusés : 34

Annie FEUILLAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Juliette HAÏM - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Patrick LEDOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ

Excusés ayant donné pouvoir : 15

Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Eric RICHARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian TEULADE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Marie-Christine LAURENT - Jean-Luc GREGOIRE a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pierre COMBES - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Claude BAS - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Denis CONIL - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Claude SOMAGLINO a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Alain NICOLAS

ZAE

103-2023 ZA du Plan d'Oriol sur la commune de Séderon

Signature du marché de travaux pour la construction d'une station de traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°12-2020 en date du 11 février 2020 approuvant la demande de subvention pour la réhabilitation du système d'assainissement de la zone d'activités économiques du Plan d'Oriol à Séderon ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 en date du 25 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité de réhabiliter l'installation de traitement des eaux usées de la zone d'activités économiques du Plan d'Oriol à Séderon devenue insuffisante et présentant des difficultés de traitement des rejets d'entreprises ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique et diffusée sur le Profil acheteur et le Dauphiné Libéré Ed.07-26 pour une remise des plis le 15 mai 2023 à 12h00 au plus tard ;

Considérant que les membres de la Commission Projet Marchés se sont réunis le 24 mai 2023 à 09h00 afin de proposer au choix de l'attributaire sur la base du rapport d'analyse des offres et des critères énoncés à l'article 8.2 du règlement de la consultation ;

Considérant que les membres de la Commission Projet Marchés, réunis le 24 mai 2023 à 09h00, ont souhaité négocier avec l'ensemble des candidats selon les modalités énoncées à l'article 8.3 du règlement de la consultation ;

Considérant la proposition d'attribuer le marché au groupement solidaire des entreprises BRUN TP (mandataire) et ATELIER REEB pour un coût global de 95 059.22 € HT soit 114 071.06 € TTC et correspondant à la variante exigée (solution avec poste de relevage) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER, sur avis de la Commission Projet Marchés, l'attribution du marché de travaux au groupement solidaire des entreprises BRUN TP (mandataire) et ATELIER REEB pour un coût global de 95 059.22 € HT ;

D'AUTORISER le Président à signer le marché et tous les documents relatifs à cette délibération ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

Le Président
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 08/06/2023

Mise en ligne le : 09/06/2023

Ampliation à :